



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2021

L'an deux mil-vingt-et-un et le six février, à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi vingt-neuf janvier de l'an deux mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présent au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoints au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Madame Ludyvine HALLE, Monsieur Francis GARNIER, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Madame Aurore WALDURA, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENT(S) :

Monsieur Brahim ABDENNOURI, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER
Monsieur Christophe DESCARREGA ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA
Madame Géraldine MARTINETTI, ayant donné procuration à Madame Anne-Marie VALAT

Objet : Politique de développement et de valorisation de ville : Pré-candidature Dossier Bourgs Centres Occitanie

Madame Julie CROIN, 4^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux affaires juridiques, à l'urbanisme et à l'environnement, rapporteur, indique que la Région Occitanie affiche clairement sa volonté en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs-Centres sur les domaines suivants :

- ✓ Qualification du cadre de vie : entrées de ville, espaces publics, patrimoine, aménagements paysagers, ... ;
- ✓ Habitat : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat, ... ;
- ✓ Offre de services : santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels... ;
- ✓ Mobilité : intermodalité, cheminements doux, ... ;
- ✓ Développement économique : maintien du commerce en centre-ville, halles de marché, nouvelles activités artisanales et commerciales, tiers lieux, espaces collaboratifs, développement de l'offre touristique, ... ;

- ✓ Initiatives innovantes et expérimentales.

Considérant qu'au vu de la politique de développement et de valorisation Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, la commune de Marsillargues souhaite pouvoir établir un contrat cadre sur son territoire,

Considérant que le présent contrat Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, la Commune de Marsillargues, le Département de l'Hérault, la Communauté de Communes du Pays de LUNEL et le PETR Vidourle Camargue à AIMARGUES,
Considérant que le contrat cadre a pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- ✓ la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- ✓ le développement de l'économie et de l'emploi ;
- ✓ la qualification du cadre de vie
- ✓ la qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- ✓ la valorisation des spécificités locales -patrimoine naturel /architectural /culturel...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Considérant que le programme annuel qui fera l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial. A cette occasion la commune pourra faire ajouter des projets et adapter les plannings de réalisations de ceux déjà inscrits sur la période 2021-2026.

Délibération

Sur proposition du rapporteur,

- Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes du projet Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'inscrire la commune de Marsillargues dans cette démarche et de viser la contractualisation avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à signer tout document relatif à ce dossier ;

ARTICLE 4 : **DIT** que les crédits nécessaires à ces opérations seront prévus au Budget de la Ville.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre suivent les Signatures
Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 9 février 2021

Le Maire,
Patrice SPEZIALE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2021

Affichage : 09/02/2021

Monsieur le Maire,
Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.